

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

**DEPARTEMENT  
ILLE ET VILAINE**

**COMMUNE DE  
LA SELLE-EN-LUITRÉ**

**Nombre de Conseillers :**  
En exercice 12  
Présents 10  
Votants 12

**Date de la convocation :**  
3 septembre 2024

**Date d'affichage**  
3 septembre 2024

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL  
MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-quatre, le dix septembre à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de **M. Denis CHOPIN**, maire.

**Étaient présents :** Denis CHOPIN, Franck BRYON, Florence GELOIN, Adjoint, David GILBERT, Christèle HARDY, Isabelle JEHAN, Maëlig LE DU, Guillaume LALOE, Catherine DOMAGNE, Pierrick BARON, Conseillers.

**Étaient absents excusés :** Denis TALIGOT a donné pouvoir à Denis CHOPIN, Loïc CARRÉ a donné son pouvoir à David GILBERT.

Nathalie BRILLARD a démissionnée le lundi 9 septembre 2024

**Secrétaire de séance :** Florence GELOIN

**OBJET DE LA DELIBERATION N°86/2024 : AVIS DES PERSONNES PUBLIQUES ASSOCIEES – ARRET DU PLAN LOCAL  
D'URBANISME DE FOUGERES**

Le conseil municipal de Fougères par délibération du 27 juin 2024, a arrêté le projet de révision de son plan local d'urbanisme.

Conformément aux articles L 153-16 et L153-17 du code de l'urbanisme, la ville de Fougères doit soumettre pour Avis le dossier PLU arrêté.

La commune dispose de trois mois pour donner son Avis, à compter du 16 juillet 2024 (date de réception du courrier)

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents, le conseil municipal :**

- DONNE UN AVIS FAVORABLE** au projet de PLU arrêté de la Ville de Fougères,
- AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer tous les documents se rapportant à ces décisions.

Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

Florence GELOIN  
Secrétaire de séance,



Pour extrait conforme au registre,  
Le Maire, Denis CHOPIN

